

LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Lyon et Dépts limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.
Autres départements . . . 12 — 6 — 4
Etranger Le port en sus.

Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77
A LYON.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Par arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 26 septembre, la vente du journal la Discussion a été autorisée sur la voie publique.

Lyon, 4 octobre.

BULLETIN POLITIQUE

La révolution espagnole a triomphé; quelques jours ont suffi pour voir se réaliser les espérances qu'avaient fait naître les événements dont nous avons présenté, dans notre dernier numéro, un résumé succinct.

Toutes les préoccupations du semblant de gouvernement, que représentait la dictature éphémère du maréchal Concha, n'avaient cessé, depuis le premier jour, de se porter sur les opérations du corps d'armée de Novaliches. Le succès de ses armes, mais un succès complet, éclatant, décisif, eût pu seul retarder la chute de la dynastie. On sait que Novaliches, atteint et battu par Serrano, rentra à Madrid le 28 septembre, et que, à la nouvelle de ce désastre, la reine quitta précipitamment Saint-Sébastien.

Une dépêche de Biarritz, 30 septembre, adressée au *Moniteur*, annonce l'entrée de la reine d'Espagne sur le territoire français, et son départ pour le château de Pau, après une courte entrevue avec l'empereur et l'impératrice accourus sur son passage pour lui offrir les témoignages de cette sympathie qu'inspire toujours le malheur.

Les dernières nouvelles reçues de Madrid, portent qu'un soulèvement tout pacifique avait eu lieu, à la suite de la rentrée de Novaliches, et qu'une *junte* provisoire de douze membres pris, quatre par quatre, dans les rangs de chacun des trois principaux partis politiques, venait d'être installée et d'entrer en fonctions.

Quant à l'attitude que prendrait le gouvernement français, elle paraît nettement déterminée dans la circulaire que, suivant le *Gaulois*, M. de Moustier aurait adressée aux agents diplomatiques de la France à l'étranger, et dans laquelle il manifesterait les sympathies de la France envers l'Espagne et y déclarerait que les intentions du gouvernement impérial sont opposées à toute intervention dans la péninsule ibérique, quels que puissent être les événements à intervenir.

Les événements d'Espagne ont détourné l'attention publique des faits et gestes de deux souverains, dont l'entrevue récente eût pu fournir matière à des commentaires variés.

FEUILLETON DE LA DISCUSSION

PROMENADE AUX CHARMETTES

Remarquez que je ne dis point : *Pèlerinage aux Charmettes*, comme ne manqueraient pas de le faire tout bon idolâtre de Jean-Jacques; l'idolâtrie n'est point mon fait. Il est possible que l'idolâtrie soit une des maladies incurables de notre pauvre esprit humain : cela ne m'empêchera point de la maudire. — Eh quoi ! n'est-ce point assez de l'admiration, de l'enthousiasme, de l'amour et de l'agloire pour récompenser le génie et pour satisfaire notre propre cœur ? N'y a-t-il point de milieu entre l'ingratitude et le fanatisme ?

On le croirait presque, à voir le troupeau d'ingrats et le cortège de fanatiques que Voltaire et Rousseau longtemps traînèrent après eux. Le temps et les progrès de la critique commencent à faire justice des uns et des autres. Une chose cependant doit frapper les esprits curieux de ces revirements, de ces flux et reflux de l'opinion : Voltaire est aujourd'hui beaucoup plus connu et en même temps beaucoup mieux traité que Rousseau. Quelques-uns pensent que c'est justice; pas tout-à-fait, à notre avis. Nous reconnaissons volontiers que Voltaire est un esprit d'une taille tout-à-fait supérieure, et en quelque sorte, hors ligne, mais nous croyons en même temps que Rousseau a trop perdu à la comparaison. Il a été beaucoup moins étudié, il est tout simple qu'il soit moins bien compris. Voltaire était un grand esprit (ce qu'il y a de plus grand au monde, dans l'ordre intellectuel, n'est-ce pas le bon sens ?); mais Rousseau était un *poète*, voilà ce qu'on n'observe pas assez en lui.

Après un séjour de quarante-huit heures à Postdam, S. M. Alexandre II est repartie pour Varsovie; la dépêche qui l'annonce ajoute que le roi de Prusse est parti immédiatement pour Baden. Là se place tout naturellement un gros point d'interrogation, auquel il serait au moins imprudent de chercher, dès aujourd'hui, une réponse vraisemblable.

Puisque nous en sommes sur les déplacements de souverains, notons ici l'impression défavorable qu'aurait produite en Gallicie l'ajournement du voyage qu'avait projeté de faire, dans cette province, l'empereur d'Autriche. « Les préparatifs pour recevoir Sa Majesté étaient énormes, dit une correspondance, les pertes sont considérables. » Que les souverains daignent visiter leurs fidèles sujets, ou qu'ils s'abstiennent, c'est toujours là, au reste, le résultat le plus clair de ces voyages princiers.

Quoi qu'il en soit, le conflit qui s'est élevé entre le ministère Cisleithan et la diète de Gallicie ne serait qu'émoussé, suivant l'expression des journaux autrichiens, et à Lemberg comme à Vienne, on s'inquiéterait sérieusement des moyens d'arriver à une transaction. La démission du comte Goluchowski, toute spontanée, disent les uns, motivée, affirment les autres, par sa faiblesse en face de la diète est diversement appréciée, quant aux intentions que suppose, de la part de l'empereur et de ses ministres, l'acceptation pure et simple de cette démission du gouverneur de Gallicie.

Néanmoins le remplacement du prince Auersperg, comme président du conseil, par le comte Taaffe, qui était, dit-on, partisan du voyage en Gallicie, fait croire à des dispositions conciliantes.

En ce qui touche à nos affaires intérieures, nous n'avons rien d'important à signaler, et nous ne pouvons accorder aucune valeur aux rumeurs mises en circulation ces derniers jours, et d'après lesquelles le gouvernement impérial nous ménagerait une surprise ! *Timeo Danaos...*

Les journaux officieux se sont crus obligés toutefois de démentir le bruit d'une convocation extraordinaire du Sénat et celui du retour de l'empereur de Biarritz. « La villégiature de la cour ne sera pas abrégée, et ne prendra fin que vers le 10 octobre. »

On annonce la mort du comte Walewski, membre du conseil privé, qui occupa pendant quelque temps le fauteuil de la présidence au Corps législatif. Le comte Walewski qui fut — il est bon de le rappeler — complètement étranger au coup d'État du 2 décembre, passait pour représenter, au sein des conseils de l'Empire, l'élément libéral; on sait comment et dans

Ce mot de poète me ramène heureusement à notre promenade aux Charmettes. Rien de plus charmant, en effet, de plus verdoyant, de plus frais, de plus poétiquement ombragé que le chemin qui, de Chambéry monte aux Charmettes, c'est-à-dire à la petite et rustique maison où, vers la fin de l'été de 1736, Jean-Jacques Rousseau vint s'établir en compagnie de sa chère *maman*, comme il appelait M^{me} de Warens. — Il n'y a rien de plus joli qu'un joli chemin, en toutes saisons : il a des mystères d'ombre et de lumière, de verdure et de fraîcheur, tous les charmes de la solitude. La moindre rencontre y devient une aventure : c'est un passant, on l'examine curieusement du coin de l'œil comme il vous observe lui-même, puis on le voit disparaître au premier tournant ; son pas résonne un instant encore à votre oreille et le chemin retrouve son poétique silence; voilà l'histoire des jolis chemins en général, et du chemin des Charmettes en particulier.

Tout à coup, à travers toute cette verdure, pareils à des coquelicots dans les blés encore verts, j'aperçois des pantalons rouges; je monte encore quelques pas, et sur la gauche, entre deux murailles peu élevées qui forment une étroite et profonde ruelle, je contemple avec stupeur un tir à la cible ! — J'interroge le troupière français : — « C'est pour l'exercice au chassapot, » qu'il me répond. — Où diable le chassapot va-t-il se nicher ? — Sauvons-nous, montons en hâte, plus haut, plus haut encore; nous arrivons enfin au cottage délaissé, à la modeste et douce retraite aujourd'hui bien délabrée, où Rousseau alors âgé de 24 ans, se donna à lui-même toute l'instruction que les livres peuvent procurer. Dans ses *Confessions*, il a fait de cette rustique habitation des Charmettes une description dont on peut encore aujourd'hui vérifier l'exactitude :

quelles circonstances il quitta le Corps législatif, abandonné et presque honni par la majorité.

H. LACROIX.

LA RÉVOLUTION EN ESPAGNE.

Au moment où nous prenons la plume, la dernière heure de la dynastie des Bourbons d'Espagne vient de sonner.

Elle s'est écroulée dans la boue et dans le sang, léguant à l'histoire le salutaire enseignement de sa dégradation et donnant à tous ceux qui, moins heureux que les Espagnols, vivent encore courbés dans l'attente de la justice, le spectacle consolant de sa chute infamante.

Il n'y a pas eu combat, le mépris seul a tout fait. Hier encore, cette dynastie régnait, triomphante de cent insurrections; elle avait des généraux, des armées, des fonctionnaires, des alliés puissants, mais sous ses pieds le mépris, infatigable mineur, creusait silencieusement la sape; la sape achevée, la dynastie s'y est engloutie aux tranquilles applaudissements d'un peuple à peine dérangé de ses affaires.

Avis aux potentats qui se croient forts, parce qu'ils disposent de 800,000 baïonnettes !

Et la reine ! la reine... (ah ! le juge qui flétrit ne se pique pas de chevalerie !) Elle regarde de loin son trône s'effondrer, et fuit avec un amant !

Laissons-la fuir ! Elle trouvera bien quelque part un palais royal ou impérial pour y abriter ses innocentes amours; les demeures souveraines sont habituées à ces sortes d'idylles !

Pour nous, tournons nos regards vers l'Espagne ressuscitée.

Maintenant se dresse pour elle la question redoutable de la reconstruction. Elle a fait la révolution de l'honneur; saura-t-elle faire la révolution de la justice ?

Quel parti prendra-elle ?

Deux, qui semblaient possibles hier, ne le sont plus aujourd'hui : le règne du prince des Asturies avec une régence, et l'avènement de l'héritier des droits de don Carlos.

Si, aux premiers moments de l'insurrection,

« La maison, nous dit-il, était très-logeable; au-devant était un jardin en terrasse, une vigne au-dessus, un verger au-dessous; vis-à-vis un petit bois de châtaigniers, une fontaine à portée; plus haut, dans la montagne, des prés pour l'entretien du bétail; enfin, tout ce qu'il fallait pour le petit ménage champêtre que nous y voulions établir. »

Singulier ménage, curieuse histoire, en vérité, que le ménage et l'histoire de M^{me} de Warens !

« Louise-Éléonore de Warens était une demoiselle de la Tour de Pil, noble et ancienne famille de Vevy, ville du pays de Vaud. Elle avait épousé fort jeune M. de Warens, de la maison de Loys, fils aîné de M. de Villard, de Lausanne. Ce mariage, qui ne produisit point d'enfants, n'ayant pas trop réussi, M^{me} de Warens, poussée par quelque chagrin domestique, prit le temps que le roi Victor-Amédée était à Evian pour passer le lac et venir se jeter aux pieds de ce prince, abandonnant ainsi son mari, sa famille et son pays, par une étourderie assez semblable à la mienne, et qu'elle a eu tout le temps de pleurer aussi. Le roi, qui aimait à faire le zèle catholique, la prit sous sa protection, lui donna une pension de quinze cents livres de Piémont, ce qui était beaucoup pour un prince aussi peu prodigue; et, voyant que sur cet accueil on l'en croyait amoureux, il l'envoya à Annecy, escortée par un détachement de ses gardes, où, sous la direction de Michel-Gabriel de Bernex, évêque titulaire de Genève, elle fit abjuration au couvent de la Visitation. »

Comment Rousseau fit-il la connaissance de cette intéressante convertie ? Ce n'est pas là, comme on va le voir, le côté le moins piquant de l'aventure.

Jean-Jacques avait seize ans et était en appren-

la reine eût consenti à abdiquer en faveur de son fils, peut-être le maréchal Concha, personnage assez populaire, fût-il parvenu à rallier autour du trône de ce jeune prince quelques-uns des généraux insurgés. On a vu que l'amiral Topete, dans sa proclamation isolée aux habitants de Cadix, ne réclamait point la déchéance de la dynastie; or, il est à croire que ces sentiments représentaient ceux de la marine, dont il avait entraîné la défection.

Quant à la branche carliste, peut-être a-t-elle conservé quelques partisans dans le pays, mais elle paraît n'en avoir aucun parmi les chefs du mouvement, car nous voyons figurer parmi ceux de ces chefs qui composent la *junte* provisoire de Madrid, quatre partisans de l'union ibérique, quatre *progressistes* ou *libéraux* qui semblent correspondre à ce qu'on appelle de ce côté-ci des Pyrénées les monarchistes parlementaires; enfin quatre *démocrates* ou *républicains* (1).

L'un seulement de ces trois partis a donc chance de se réaliser : ou l'union de toute la Péninsule sous le sceptre constitutionnel du jeune roi de Portugal; ou la royauté également constitutionnelle du duc de Montpensier, fils du roi Louis-Philippe, marié à l'infante d'Espagne, dona Maria, ou la République.

Entre ces trois solutions qui se réduisent à deux quant à la forme du gouvernement, nos vœux ne sont pas douteux.

Sans doute, quel que soit le régime qui succède à celui dont les Espagnols viennent de secouer le joug dégradant, ils ne peuvent que gagner au change, sans doute il a fallu tous les vices d'une femme impudique unis à tous les vices du système monarchique pour enfanter le monstrueux gouvernement qui vient de disparaître, ne laissant derrière lui qu'un monceau de ruines; sans doute aux mains d'un prince imbu d'une éducation relativement libérale les destinées d'Espagne seraient mieux confiées qu'à celles des intri-

(1) Cette *junte* ne doit pas être confondue avec le gouvernement provisoire qui est sans doute formé à cette heure, mais qui ne nous est pas connu au moment où nous écrivons.

tissage chez un graveur de Genève du nom de Ducommun, après avoir été quelque temps chez le greffier de la ville, lorsqu'après plusieurs escapades, et par crainte d'une correction plus forte que celles qu'il s'était déjà attirées, il s'enfuit de chez son maître, marche l'espace de deux lieues et va jusqu'à Cougnyon, en Savoie, où il s'adresse au curé, M. de Pontverre, lequel, au lieu de le renvoyer à Genève, chez son père, lui tient ce langage : « Dieu vous appelle, me dit M. de Pontverre; allez à Annecy, vous y trouverez une bonne dame bien charitable, que les bienfaits du roi mettent en état de retirer d'autres âmes de l'erreur dont elle est sortie elle-même. »

Cette bonne dame était M^{me} de Warens, « que les prêtres forçaient en effet, ajoute Rousseau, de partager avec la canaille qui venait vendre sa foi la pension que lui donnait le roi de Sardaigne. »

« Je me sentais humilié, poursuit Rousseau, d'avoir besoin d'une bonne dame bien charitable. Toutefois pressé par M. de Pontverre, par la faim qui me talonnait, bien aise aussi de faire un voyage et d'avoir un but, je prends mon parti, quoiqu'avec peine, et je pars pour Annecy. Je ne trouvais point M^{me} de Warens, on me dit qu'elle venait de sortir pour aller à l'église. C'était le jour des Rameaux de l'année 1728. Je cours pour la suivre, je la vois, je l'atteins, je lui parle. Je m'étais figuré une vieille dévote bien rechignée, la bonne dame de M. de Pontverre ne pouvait être autre chose à mon avis. Je vois un visage pètri de grâces, de beaux yeux bleus pleins de douceur, un teint éblouissant, le contour d'une gorge enchanteresse. Rien n'échappa au rapide coup d'œil du jeune prosélyte, car je devins à l'instant le sien, sûr qu'une religion prêchée par de tels missionnaires ne

gants de toute espèce qui sous le nom d'Isabelle se disputaient un pouvoir souillé de sang, d'hypocrisie et de débauche ; mais comme dit M. Al-lain-Targé dans la *Revue politique* :

« On sait ce que valent ces royautés d'expédient, bien vite honteuses de n'avoir pour titre que le choix contesté d'un parti, humiliées d'être nées d'une insurrection et jalouses d'effacer au plus tôt, par des prétentions quasi-légitimes et l'extension furtive de leur pouvoir jusqu'aux limites de l'absolutisme, la trace de leur origine. Nous avons connu cette histoire en France. »

Oui ! le régime monarchique a fait son temps, et grandement ; car la mort qui le réclame lui a déjà accordé plus d'un demi-siècle de répit. A toutes les époques, en tous les lieux, la raison et l'expérience l'ont jugé et condamné. Combien faudra-t-il de verdicts, semblables à celui qu'elles viennent de rendre encore une fois en Espagne, pour contraindre enfin à capituler la fausse sagesse des pédants doctrinaires, pour la forcer à reconnaître qu'il n'y a qu'un gouvernement pratique comme il n'y a qu'un gouvernement rationnel, c'est le gouvernement du peuple par lui-même, c'est-à-dire LA RÉPUBLIQUE.

Il faut donc que l'Espagne en finisse une bonne fois avec tous les replâtrages monarchiques, et qu'elle proclame la République.

Mais ici se présente une réflexion douloureuse.

Tel est l'effet du despotisme, qu'il brise en un peuple tout ressort viril, et que si à certains jours ce peuple trouve dans l'excès même de son abjection la vertu nécessaire pour en sortir, — comme parfois la bête fauve, sous l'injure trop peu ménagée de la cravache, bondit et dévore le dompteur, — il se retrouve au lendemain de son triomphe, sans force et sans volonté pour se conduire.

Qui proclamera la république en Espagne ?

Sera-ce le suffrage universel ? Mais comment la république, cette conception dernière du progrès politique, née de celui des mœurs et de l'intelligence, pourrait-elle jaillir des entrailles d'un peuple en proie à la misère et à l'ignorance, courbé depuis des siècles sous la domination de moines avides et imbéciles ? Combien de fois Madrid n'a-t-il pas entendu une multitude hurlante se précipiter sur les pas de son idole, le stupide et cruel Ferdinand VII, en criant : *A bas les Cortès ! Vive le roi absolu ! Mort aux libéraux !*

Quand les Américains fondèrent chez eux la république, en 1776, elle y existait de fait depuis longtemps. Les premiers émigrants en avaient apporté de la mère-patrie, à travers l'Océan, les idées et les institutions, sauf le nom du roi d'Angleterre qui figurait en tête de leurs chartes coloniales. Ce nom venant à être rayé, la république se trouva toute faite. Mais en Espagne où sont les mœurs et les institutions de la liberté ?

« pouvait manquer de mener en paradis. » Ce qui ne manqua point d'arriver en effet, comme chacun sait.

Voilà l'histoire, et tout à la fois le roman, car ces *Confessions* de Rousseau, si véridiques et si sincères, forment cependant un véritable roman, le plus attachant, le plus instructif, le mieux écrit de tous les romans, c'est assurément le chef-d'œuvre de Rousseau.

Un seul défaut grave le dépare à notre avis : c'est le parti pris de tout confesser, de tout dire. — Le lecteur n'est pas un confesseur, à peines'il peut nous être un confident. Il y a certaines choses qu'il ne veut ni lire, ni entendre, fussent-elles cent fois vraies, certaines plaies, certaines misères morales qu'il ne veut ni regarder, ni connaître. Tout lecteur est prude, en tant que lecteur, et il a raison de l'être. Ces misères, ces lâchetés, ces plaies, ce sont des laideurs ; elles n'ont pas de place légitime dans une œuvre d'art, parce que la loi de l'art, son principe et sa fin, son essence, c'est le beau.

Ces réserves faites, je conseillerais au voyageur curieux qui visite les Charmettes, de porter avec lui ce livre des *Confessions*, et de relire sur les lieux mêmes les passages qui ont trait au séjour de Rousseau dans cette bien modeste demeure. Cette lecture évoquera sans doute à ses yeux le temps passé, et l'imagination aidant, il croira voir se promenant, le long du jardin en terrasse, ces deux figures si différentes, si pleines de contrastes, Rousseau jeune et se laissant ou même s'écoulant vivre, s'imprégnant de toutes les harmonies d'un paysage un peu rude et désert, et près de lui, cette femme de trente ans, qui fut tout ensemble, sa protectrice, sa maîtresse et sa *maman*, tête folle avec un esprit positif, immorale par faiblesse de caractère et par manque de cœur, bien plus que

On est l'instruction qui en fait comprendre les bienfaits et qui dès l'enfance habitue l'homme à la considérer comme lui étant aussi nécessaire que la vie ? Soumettre au peuple espagnol la question de sa propre régénération, ce serait, nous le craignons, le livrer à d'interminables déchirements, au milieu desquels ne passerait pas de surgir quelque héros de caserne comme il s'en est vu ailleurs, qui se déclarerait envoyé de la Providence pour sauver l'ordre, la famille, la propriété, la religion.

Il faut donc que le gouvernement provisoire espagnol proclame lui-même et hardiment la république. Est-ce donc là au surplus faire acte de dictature ? La république est le droit des peuples comme la liberté est le droit des individus. Est-ce faire acte de dictature que de restituer au peuple ses droits ou de briser les chaînes de l'esclavage ?

Et comme la république n'est qu'un vain mot séparée des institutions qu'elle représente et qu'elle résume, il faut que le gouvernement provisoire espagnol décrète immédiatement et sans hésiter les trois grandes mesures sans lesquelles il ne peut y avoir de liberté durable :

- Séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
- Instruction primaire gratuite et obligatoire ;
- Licenciement de l'armée permanente.

Cette dernière réforme, en particulier, il est aisé à l'Espagne plus qu'à tout autre nation de la réaliser. Elle ne se trouve, en effet, placée sur le chemin d'aucune des ambitions qui d'un jour à l'autre peuvent se disputer l'Europe. Et qui donc songerait à aller l'attaquer chez elle ?

Quant à sa sûreté intérieure, elle y pourvoira plus facilement au moyen des milices communales qu'au moyen de l'armée. Depuis longtemps l'armée sert en Espagne à faire et à défaire les ministères, mais elle n'y a jamais servi, pas plus qu'en aucun autre pays, du reste, à purger les routes des brigands qui les infestent traditionnellement.

Le gouvernement provisoire aura-t-il assez d'énergie et de concorde, aura-t-il assez le sentiment de sa mission pour adopter ces grandes mesures ?

G aves questions qui se résolvent peut-être tandis que nous traçons ces lignes, auxquelles, dans tous les cas, les événements peuvent seuls se charger de répondre.

Ah ! si la République de 1848 avait produit un véritable homme d'Etat, si Louis-Napoléon élu président par 6,000,000 de suffrages, au lieu d'aspirer à la célébrité sinistre de l'auteur du 18 brumaire, eût été possédé de l'ambition des grandes choses, quel magnifique horizon ne se fût pas déroulé au-devant de son esprit.

Révolutionner l'Italie et l'Espagne, les aider à se régénérer, et nouer entre elles et la France une triple alliance indissoluble et invincible ! La

par l'effet d'un raisonnement et d'un esprit pervers.

Voilà les deux figures qui vous apparaîtront sans doute aux Charmettes, si vous pouvez y lire en paix les pages où elles revivent grâce au génie d'un grand écrivain, mais si vous entendez, au bas du chemin ombragé, le bruit de la fusillade et les détonations du chassépot, fermez le livre, ne pensez plus au XVIII^e siècle, au génie de l'écrivain, du rêveur politique, du poète révolutionnaire, qui a nom : Jean-Jacques Rousseau ; dites vous bien que vous n'êtes plus en Savoie, mais en France, en plein XIX^e siècle, au siècle de la prose et de la paix armée, descendez le chemin ombragé, et quand vous arriverez devant le tir à la cible, arrêtez-vous pour compter avec orgueil le nombre de coups que le fusil merveilleux peut envoyer en une seule minute à nos bons amis les ennemis. — Hurrah ! hurrah ! il faut hurler avec les loups.

GEORG TEMPLE.

THÉÂTRES

Liquidons les débuts.

M. Sylva, fort second ténor double, a fait son troisième début dans la *Favorite* ; il a été admis malgré la protestation d'un certain nombre de sifflets clairsemés mais assourdissants, et selon nous, parfaitement inintelligents.

M. Sylva, nous l'avons déjà dit, n'est pas parfait de tout point. Son organe a des défauts et des qualités. Il est massif, manque de flexibilité et d'éclat ; voilà ses défauts ; il est plein, solide, parfaitement homogène, et s'étend aisément jus-

France, l'Italie, l'Espagne, trois sœurs nourries du même lait, abreuvées aux mêmes sources de civilisation et de vie ! C'était l'Empire romain reconstitué, mais cette fois pour le progrès et l'émancipation de l'humanité ! C'était la race latine étendant de nouveau sur le monde entier le pacifique rayonnement de son génie ravivé au foyer de l'esprit moderne.

Mais, bah ! Est-ce qu'il existe une autre histoire que de faire, défaire, refaire et redéfaire encore la même loi sur la presse et sur le droit de réunion ! *Hoc opus ! hic labor est !* Tels sont les enfantements de nos hommes d'Etat ! Telles sont les occupations de leurs graves cervelles !

Et les sages ne concevraient pas qu'elles en eussent d'autres.

O hommes d'Etat ! O sages !

L.-PAUL DUMAREST.

On lit dans l'*Avenir national* :

Le Conseil d'Etat se presse peu de décider certaines questions, et il en résulte souvent un grave préjudice pour les populations. Au mois de juillet 1867, le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône) fut le théâtre d'une lutte très-animée pour l'élection d'un conseiller général. Deux candidats étaient en présence : d'abord, un candidat libéral, né dans le canton, connaissant tous ses besoins, capable de bien les défendre, à la fois agriculteur distingué et jurisconsulte de mérite, l'honorable M. Blanc ; de l'autre, le candidat officiel, M. Mangini. Le premier avait pour lui son indépendance, son savoir et la haute considération morale dont il jouit et dont il est digne ; le second avait pour lui M. le préfet et les gardes-champêtres. Les suffrages se divisèrent à peu près en deux parts égales. Le bureau crut devoir néanmoins, proclamer M. Mangini.

L'opposition protesta immédiatement contre cette décision ; elle alléguait deux motifs pour faire casser l'élection : d'abord, les manœuvres employées par les partisans ou par les agents de M. Mangini ; en second lieu, ce fait péremptoire que M. Mangini n'avait pas, d'après le calcul exact des voix, obtenu la majorité. Le conseil de préfecture du Rhône ne crut pas devoir s'arrêter au premier motif de cassation ; mais le second était si authentique, si écrasant, qu'il fallut bien invalider l'élection. On était à la veille de la session du Conseil général ; M. Mangini, pour siéger dans l'assemblée, en rappela de la décision du conseil de préfecture au Conseil d'Etat ; c'était son droit et son devoir ; jusque là tout s'était passé dans l'ordre. Cependant il devait y avoir au conseil général du Rhône une session extraordinaire qui était attendue pour le mois de février ou de mars. On pensait donc que le Conseil d'Etat statuerait pendant l'hiver sur l'appel de M. Mangini (qui, d'ailleurs, en passant, nous semble avoir peu de chances d'être admis). Le Conseil d'Etat laissa l'affaire en suspens ; la session extraordinaire retardée pour des motifs dont nous n'avons pas le secret, n'eut lieu qu'en juillet 1868 : le Conseil d'Etat, à cette époque, n'avait encore rien décidé. M. Mangini, qui, d'après le conseil de préfecture du Rhône, n'a pas obtenu la majorité, siègea donc une seconde fois. Bien plus, lorsque la session ordinaire s'ouvrit, le 24 août, les choses étaient restées dans le même état, et le Conseil général vit siéger une troisième fois dans ses rangs un citoyen qui, peut-être, n'a pas été élu.

De pareils faits sont d'une gravité si évidente qu'il est inutile de les commenter.

Dans les trois sessions auxquelles M. Mangini a assisté, des questions d'une souveraine importance pour le département du Rhône ont été débattues,

qu'au la de poitrine, ce qui est la limite ordinaire des ténors ; voilà ses qualités. Au delà de cette limite commencent les témérités pleines de périls, les ascensions pleines de casse-cous. Si l'escalade réussit, l'anxiété soulagée écite en applaudissements ; mais si elle échoue, quelle chute pour l'auditeur ! quel déchirement pour son oreille. Les ténors les plus sûrs d'eux-mêmes, en grimpaient à l'assaut de ces cimes ardues, versent parfois dans les précipices. Mieux vaut assurément rester dans les régions modérées que de s'exposer à ces accidents, sans grand profit pour l'art, après tout. M. Sylva fera sagement de s'y tenir et de laisser à d'autres les aventures de la chasse au chamois, je veux dire à l'ut de poitrine ; qu'il se contente de développer sur un terrain moins hasardeux ses incontestables aptitudes de chanteur.

Sous ce rapport, en effet, impossible de lui refuser sans injustice une véritable valeur. Il phrase remarquablement, surtout les passages d'émouvoir auxquels se prête plus facilement son organe, et dit les récitatifs d'une manière irréprochable. De plus, il est fort bien en scène ; sa tenue est excellente, ses attitudes nobles et pourtant exemptes d'emphase ; rien dans son jeu ne trahit l' inexpérience ou la gaucherie : c'est là, on en conviendra un ensemble de qualités qui ne sont point tout à fait communes et qui font, selon nous, de M. Sylva, dans l'emploi qui lui est assigné, une des meilleures acquisitions que le Grand-Théâtre ait faites cette année.

J'en voudrais de tout mon cœur pouvoir dire autant de M^{lle} Singelée, première chanteuse d'opéra-comique. Il est si doux d'être agréable aux dames, et le faible est si grand que l'on a de capituler avec deux beaux yeux ! Mais, enfin, on est critique ou on ne l'est pas, et le triple airain du poète n'est point de trop en pareille occasion.

notamment la question d'un emprunt égal aux deux tiers des revenus départementaux, et celle du conseil municipal de Lyon. Parfois, le Conseil général s'est divisé en deux camps, presque égaux pour le nombre, et il aurait suffi du déplacement de deux voix pour changer la majorité. N'est-ce pas regrettable, dans de pareilles circonstances, surtout, qu'un membre ait pu, grâce aux lenteurs du Conseil d'Etat, siéger trois fois dans une assemblée avec un mandat qui a déjà été déclaré irrégulier ?

Prétend-on que M. Mangini reste indéfiniment conseiller général ? ou bien a-t-on voulu attendre des circonstances propices pour le faire élire ?

Voilà ce que l'on se demande non-seulement dans le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, mais à Lyon, où l'honorable M. Blanc est connu et apprécié.

Ce n'est pas tout. M. le préfet du Rhône, sans doute pour donner plus d'influence à M. Mangini, emploie tous les moyens et même des moyens que la loi ne ratifie pas. Nous lisons à cet effet dans la *Discussion*, le nouveau journal de Lyon :

« On nous apprend qu'aux Halles, commune du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône), qui a pour maire M. Lucien Mangini, l'adjoint au maire est en même temps son maître-valet. »

Suivent les réflexions que nous avons faites à l'endroit de cette illégalité flagrante.

L'*Avenir national* ajoute :

La *Discussion* a parfaitement raison. L'article de la loi du 21 mars 1831 porte : « LES AGENTS SALARIÉS DU MAIRE NE PEUVENT ÊTRE SES ADJOINTS. » Cette disposition est sage, car il importe surtout dans les communes rurales, que l'adjoint ne soit pas dans la dépendance absolue du maire ; dans tous les cas, elle est explicite et formelle, et nous attendons que M. le préfet du Rhône nous explique comment et pourquoi il l'a méconnue. — J. Mahias.

S'il obtient l'explication qu'il réclame, l'*Avenir national* sera plus heureux que nous, car nous la demandons depuis trois semaines sans pouvoir l'obtenir.

Le silence est la dignité des administrations fortes.

L.-PAUL DUMAREST.

Le ministre des finances publie l'arrêté suivant concernant la démonétisation des anciennes monnaies divisionnaires d'argent :

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 1868, les anciennes monnaies divisionnaires d'argent seront échangées,

A Paris et dans le département de la Seine : Au bureau spécial d'échange établi à l'hôtel des Monnaies, quai Conti ;

A la caisse centrale du Trésor public ; A la caisse centrale des finances, rue Louis-le-Grand, 5, A la caisse des percepteurs-receveurs des vingt arrondissements de Paris et des percepteurs de la banlieue ;

Dans les départements autres que celui de la Seine : A la caisse des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Seront également admises à l'échange, aux caisses ci-dessus indiquées, jusqu'au 31 décembre 1868 inclusivement, les anciennes monnaies divisionnaires d'argent belges, italiennes et suisses qui doivent être retirées de la circulation avant le 1^{er} janvier 1869, au termes de l'article 5 de la convention internationale du 23 décembre 1865. Fait à Paris, le 18 septembre 1868.

J. BAROCHÉ.

Cet arrêté est suivi de l'avis que voici :

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté ci-dessus s'appliquent à toutes les monnaies divisionnaires d'argent françaises frappées avant 1864. Il suffit donc de consulter le millésime pour reconnaître si une pièce est soumise à la démonétisation.

Toutes les pièces de 2 francs, 1 franc, 50 et 20 centimes, qui portent un millésime antérieur à 1864, se trouvent dans ce cas et doivent par conséquent, être versées aux caisses publiques avant le 1^{er} janvier 1869. Au contraire, les pièces aux millésimes de 1864, 1865, 1866, 1867 et de 1868 sont de fabrication nouvelle et conservent le cours légal.

D'ailleurs, indépendamment du millésime, les nouvelles pièces se distinguent encore des anciennes en ce que

Le physique de M^{lle} Singelée n'a point été, croyons-nous, étranger à son admission. Un mérite de cet ordre, si réel qu'il puisse être, ne relève point de nos appréciations, et si par hasard je pouvais être tenté de contester en ce point le sentiment du public, assurément la galanterie m'empêcherait d'en rien faire. Donc M^{lle} Singelée est charmante, voilà qui est convenu, mais elle est, il nous en coûte de le lui dire, beaucoup moins heureusement douée sous les autres rapports. Sa voix manque absolument du charme répandu sur sa personne ; elle agace l'oreille par un je ne sais quoi de grinçant qui rappelle la stridence d'une scie qu'on aiguise ; ce vice radical est très-faiblement compensé par une certaine facilité de vocalise, très-petit mérite à mon sens, et bien loin de valoir le travail qu'il doit coûter. J'avoue n'avoir jamais pu prendre goût à ces trilles, roulades et autres exercices de haute difficulté devant lesquels affectent de se pâmer les fins dilettantes. Je ne vois point les vrais artistes se livrer à toute cette acrobatie, et le moindre brin de sentiment est bien mieux mon affaire.

Pour me résumer sur M^{lle} Singelée, c'est sans doute un très-joli oiseau, mais il est dommage que son ramage ne réponde pas à son plumage. Je m'insurge point contre son admission, j'en suis même enchanté pour elle ; seulement à ce compte je ne puis m'empêcher de trouver que le public s'est montré bien sévère envers sa camarade M^{lle} Bléau, qui l'autre jour, a chanté avec beaucoup de goût le deuxième acte de *Guillaume Tell*.

Mais qui me dira jamais pourquoi l'on plait ou l'on déplaît au public.

X...

toutes elles portent : à la face, la tête laurée de l'Empereur et au revers, soit la couronne (pièces de 20 et de 20 centimes), soit l'écusson impérial (pièces de 2 francs et de 1 franc).

Quant aux monnaies divisionnaires étrangères, la faculté d'échange autorisée par l'article 2 de l'arrêté s'étend aux suivantes :

Monnaies belges. — Toutes les pièces à l'effigie de Léopold I^{er}.

Monnaies italiennes. — Toutes les pièces dont le millésime est antérieur à 1863, à l'exclusion des lires de Lucques et des pièces de 60, 20 et 10 grani de l'ancien royaume des Deux-Siciles, qui ne sont pas reçues par le Trésor italien.

Monnaies suisses. — Les pièces de 2 francs, 1 franc et 50 centimes aux millésimes de 1850 et 1851.

La mesure qui précède est motivée, à ce qu'on assure, par la différence de titre entre nos pièces d'argent antérieures à 1864 et celles provenant des États avec lesquels nous avons des conventions monétaires. Nous croyons plutôt qu'elle provient du besoin incessant qu'a le Trésor français de se créer des ressources nouvelles.

En effet, que la différence de titre ait pour conséquence l'exportation de nos pièces d'argent et l'importation des pièces étrangères inférieures en titre ; que la circulation nationale s'en trouve appauvrie d'autant et que par suite il y ait convenance de procéder à la démonétisation, tout cela peut se comprendre. Mais ce qui ne se comprend pas, c'est que l'État empêche la bénéfice de l'opération, qui en bonne justice devrait revenir à ceux qui apportent leurs pièces à l'échange.

Je vous donne une pièce qui vaut 18, c'est-à-dire qui contient 18 parties d'argent sur 20 ; vous m'en rendez une qui vaut un peu plus de 16 seulement, tenez-moi compte de la différence.

— Mais, me dites-vous, la pièce que je vous rends vaut nominale autant que l'ancienne et vous servira de même. Donc, vous n'y perdez rien.

— Bien. Mais, à ce compte, vous pourriez me rendre une pièce ne valant que 15, 13, 10 et même moins, pourvu qu'elle conservât toujours la même valeur nominale. Même, en poussant la raillerie, rien ne vous empêcherait de me donner en échange de ma pièce un morceau de papier auquel vous attacheriez fictivement la même valeur nominale qu'à ma pièce de monnaie.

Alors ce seraient les assignats et le cours forcé. Du moment que l'État gagne, ce qui est incontestable, il faut bien que je perde ce qu'il gagne, et je demande de quel droit il me le fait perdre.

L.-PAUL DUMAREST.

AVIS

Nous avons reçu diverses communications non signées. Nous prions les personnes qui nous les ont adressées de vouloir bien se présenter à nos bureaux ou se faire connaître à nous. Nous accueillerons avec le plus grand intérêt tous les renseignements qui nous sont fournis ; mais il faut que nous puissions contrôler leur authenticité.

CHRONIQUE.

M. Henri Rochefort vient de se battre de duel avec M. Ernest Baroche, fils du ministre de ce nom, qui, on ne sait pourquoi, avait fait un voyage à l'étranger à l'époque de l'incarcération de M. Mirès.

M. Ernest Baroche a reçu quatre coups d'épée, heureusement sans gravité. Il aura prochainement l'occasion d'en recevoir de meilleure main.

Pensée prise n'importe où :

« Cinquante voyageurs sont attaqués dans la même diligence, et ils se laisseront tuer l'un après l'autre, sous prétexte que leurs opinions respectives leur interdisent de combattre ensemble ! »

Cette exclamation, complétée par la réponse négative que vous ne pouvez manquer de lui faire, forme une proposition d'une justesse incontestable, pour vous et moi, mais non pas cependant pour tout le monde.

Proposition qui me semble en impliquer quelques autres d'une évidence non moins grande :

1^o Les brigands qui attaquent la diligence, alors même que la majorité des voyageurs, pendant qu'on les couche en joue, se déclareraient enchantés d'être dévalisés, les brigands n'en seraient pas moins des brigands.

2^o Encore bien qu'on se gourme quelque peu entre voyageurs dans l'intérieur de la diligence : il n'en serait pas moins sage de se réunir pour se défendre contre les brigands ;

3^o Alors même que votre voisin aurait manifesté des intentions suspectes à l'endroit de votre porte-monnaie.

Autre emprunt à n'importe qui :

« Les candidats du gouvernement sont nommés dans la Nièvre et dans la Moselle. Comme le faisait observer dernièrement le *Charivari*, le député qui obtient actuellement la majorité dans presque tous les départements, c'est un nommé Abstention, qui serait maître de la France s'il le voulait, et qui refuse de siéger par amour-propre.

Un individu tombe malade, on lui pose des ventouses. Au bout de huit jours, le mal augmentant, on supprime les ventouses, et on les remplace par des sinapismes. Rien de plus rationnel.

Pendant douze ans, on a essayé de l'abstention. Ce mode d'opposition, loin de désorganiser le despotisme, a contribué à lui donner des forces. Il faut donc essayer d'autre chose. Si les hommes, comme par exemple M. Gambon, placent leur petite dignité personnelle au-dessus des intérêts de la patrie, ils sont *Gambonniers*, ce qui peut être une opinion, mais ils n'ont pas le droit de se dire républicains.

Devant les malheurs de la patrie, il n'y a pas à se drapier ; sans la d'abord, plus tard, si nous y tenons absolument, nous prendrons des ATTITUDES.

Notre collaborateur, X. Feynnet, continue à enregistrer dans le *Temps*, avec une religieuse exactitude, tous les coups de sabre administrés par des militaires à des pékins, et à les porter au compte de M. le ministre de la guerre.

Si ce ministre les avait tous reçus en réalité, il serait actuellement criblé comme une écumoire.

Le sort en est jeté ! Isabelle et le roi conjoint ont passé la frontière, en compagnie de l'indispensable M. Marfori, « qui a eu, dit une correspondance, beaucoup de peine, et a mis beaucoup de temps » à consoler sa royale maîtresse des humiliations dont les derniers jours de son règne ont été abreuvés.

Il en est une surtout qui a dû être bien sensible à l'ex-reine, c'est de voir le régent tout sec donné par le *Moniteur* au bruit répandu par certains journaux d'une entrevue qu'elle aurait eue à Biarritz avec l'Impératrice des Français, son ancienne sujette.

Il est vrai, nous apprend le télégraphe qui prend à cette occasion son air le plus pénétré, que « l'Empereur, l'Impératrice et le prince Impérial, entourés de leurs maisons », ont attendu l'ex-reine à la gare de Negresse, et que là a eu lieu entre ces têtes couronnées et découronnées « une entrevue empreinte de cette sympathie qu'inspire toujours le malheur. »

Et la vertu injustement persécutée.

Le témoignage de ces augustes sympathies a du abrégé pour Isabelle les 40 minutes d'arrêt du train qui l'emportait vers Pau, où elle compte à ce que dit toujours le télégraphe, se reposer quelque temps.

Sans doute des fatigues de son peuple.

Si cette entrevue a dû être douce au cœur d'Isabelle, elle a dû être instructive pour le Prince Impérial ; on a fort bien fait de l'y faire assister. On ne saurait habituer trop tôt les jeunes princes au spectacle des vicissitudes royales.

On ne sait pas ce qui peut arriver.

Un Monsieur qui fatigue la publicité de ses pseudonymes en us, sans doute pour indiquer aux lecteurs du *Salut Public*, où il dépose ses élucubrations, qu'il est savant, poursuit d'allusions haïssables un des rédacteurs de notre journal, qui ne lui a jamais fait le moindre mal, mais auquel il attribue, bien à tort, l'échec de certaine candidature au conseil d'arrondissement sur laquelle il avait échoué, un peu prématurément, une carrière politique des plus brillantes.

A son aise.

Ce Monsieur raille fort plaisamment, car il est plaisant au moins autant qu'il est savant, les opinions politiques et religieuses dudit rédacteur ; il tient beaucoup à ce que son âme soit immortelle. Si elle l'est en effet, tant pis pour lui ; car ce qui pourrait lui arriver de mieux serait d'en changer en allant dans l'autre monde.

E. LANTERNIER.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Le Livre du jour.

Je ne suis pas de ceux que le bruit qui se fait dans la presse étonne ou attriste. Un droit nous a été rendu, celui de fonder des journaux. Est-ce que tout le monde ne crie pas en sortant de classe ? Et ne mêle-t-on pas quelques coups de poing aux clameurs ? M. de Morny a été le pion de deux générations qui ont consenti à rentrer à l'école. Les électeurs émancipés dont M. Rouher a parlé au Corps législatif ont réclamé, par leur attitude silencieuse, le peu qui leur a été accordé à grand bruit. Ils en usent. Leur rôle est encore indulgent.

C'est ailleurs qu'est la vraie cause de nos tristesses. Nous ne la trouvons pas chez ceux qui paraissent en désaccord avec les tendances libérales et veulent obstinément fixer des principes, afin de dégager la vérité ; nous la rencontrerons plutôt chez ceux qui affirment leur empirisme sans contrôle et qui flottent d'un système à l'autre, employant toutes les armes.

Les personnalités sont inutiles. Je souhaite de tout cœur l'accord de toutes les nuances de la démocratie. Mais ceux qui ont la parole ne pourraient-ils présenter à toutes les nuances de cette majorité incontestable qui s'appelle l'opinion publique, la question telle qu'elle apparaît au citoyen modeste qui écrit ces lignes ?

L'union est le principe ; d'accord. Les maîtres de la publicité libérale ont commencé par être opposés au serment politique ; les radicaux ont été avec eux ; union, accord parfait. — Plus tard, ces mêmes patrons d'une presse limitée ont jugé convenable de se démentir, de prêter serment et de se contredire avec éclat. Faut-il les suivre sur ce terrain ? Faut-il que la encore il y ait accord parfait et union ? Je n'attaque les évolutions de personne ; je laisse à chacun le soin de trouver les arguments qui lui donnent raison ;

je suis prêt à la conciliation et à la soumission absolue à des principes reconnus. — Le serment est un champ de bataille. A-t-on eu raison de tomber d'accord avec ceux qui le refusaient avant 1863 ? Nous avons été de ceux-là. Pour être de leur avis aujourd'hui, il nous faudrait donc renier notre premier élan ou nous assimiler aux fonctionnaires qui obéissent au premier préfet venu. La démocratie veut qu'on s'explique et n'obéit pas ainsi ; elle ne cède qu'à la raison et à la justice.

M. Dufaure a été l'objet d'un grand malentendu ; il en a été victime. Que ressort-il de toute cette campagne électorale ? M. Dufaure est un nom mal vu aujourd'hui par les hommes du pouvoir ; mais n'a-t-il pas laissé derrière lui de fâcheux souvenirs, des traces de violence, des raucanes ? — Je veux l'absoudre. Au milieu des malentendus et des confusions, il a cru à la nécessité des répressions cruelles, il a violé la liberté, la République, il a préparé ce qui a suivi. Je ne l'accuse pas pour des faits passés ; mais je m'étonne que cet homme, qui a osé déclarer qu'il serait humilié s'il n'était pas élu, n'ait pas eu le courage de reconnaître qu'en agissant comme il l'avait fait, il avait cru établir l'ordre et non préparer le despotisme. Cette déclaration, faite dans les termes bien monarchiques que nous employons, eût suffi. — Il ne l'a pas faite. M. Dufaure est infatigable, comme M. Guizot. Il est solennel et croit que l'on est trop heureux de venir à lui. M. Dufaure a été puni, humilié, c'est lui qui veut le mot. M. Dufaure veut se servir de la démocratie ; il ne la connaît pas. Comment ! il ne demande pas pardon au pays d'une erreur monstrueuse qu'il a commise, étant ministre, et il veut que l'on se fie à lui pour des erreurs futures dont il se réserve l'opportunité ? non. M. Peyruc n'est qu'un zéro. M. Dufaure est un chiffre important qui s'était trop réservé le droit de se placer en tête de telle ou telle colonne à laquelle il eût apporté sa valeur.

Mais nous nous laissons entraîner à des considérations qui ne sont pas de notre domaine. Au milieu de tout ce bruit, que peut prétendre dire un modeste critique littéraire ? De quoi parlerait-il ? M. Dufaure appartient à l'Académie française et ne sort pas absolument de son cadre.

Donnerons-nous notre opinion sur le livre de M. Prévoost-Paradol ou sur l'article de M. Guizot ? On nous reprocherait de nuire à l'alliance libérale, à l'élection de M. Guillaume Guizot et de M. Cornélius de Witt, candidatures habilement préparées et que les révolutionnaires seuls combattraient.

Parlerons-nous des deux livres de M. Ténot ?

Ah ! nous voudrions le faire et nous contenter de citer ces pages qui sont une bible. C'est le livre du jour ; c'est le réveil ; c'est l'espérance. C'est le succès de la conscience publique ; c'est le fantôme d'une époque oubliée. — « Achetez donc ce livre, dit Horatio à Hamlet ; j'ai vu votre père sur les remparts. »

Ce livre est curieux. C'est la seconde compilation d'un jeune et honnête homme qui a commencé ses récits par la province et qui finit par Paris. Le premier volume, *La Province* en 1831, parut il y a deux ans. Le succès fut insignifiant, honteux, timide. — A cette heure, on avait peur ; on craignait la vérité ; présentement, le public est curieux, avide. L'opinion est inquiète. M. Rouher l'a dit : il existe des électeurs par centaines de mille qui n'ont pas vu le 2 décembre. Ils veulent se faire une idée sur cette époque. Aussi le second volume de M. Ténot se vend et fait vendre le premier ! C'est une fièvre.

Personne n'avait répondu, il y a deux ans. — Aujourd'hui, les procès s'émouvent. M. Pastourel fait, un nom cité résonne d'un fragment du premier ouvrage. Le tribunal donne gain de cause à M. Pastourel, préfet. M. Claretie est condamné, mais M. Pastourel n'est pas content ; il écrit une lettre à la *Tribune* pour se justifier. Jamais la justice n'avait reçu un pareil affront ! L'opinion publique impassible attend, lit et écoute. Cet interrogatoire silencieux à quelque chose de sinistre et de muet comme la conscience. Les bouches fermées se sont ouvertes. On recueille ses souvenirs et on les publie ; c'est M. Eugène Pelletan, c'est M. Bernard Lavergne ; on lit, et on se tait. Le sable insatiable boit les confidences ; le désert se fonde de révélations. *Omnia jam vulgata*. C'est comme une enquête commencée.

Où est la critique littéraire en présence d'un fait pareil ? *L'Histoire de Napoléon*, de Lanfrey, pourrait seule pendant à des livres semblables ; et la *Discussion* a consacré dès ses premiers numéros des articles excellents à ce beau travail d'un esprit indépendant et inflexible.

Nous chercherons un autre jour s'il y a décadence littéraire. On nous dira que les livres de M. Ténot n'ont pas de forme et sont étrangers aux lois calmes de l'art. Ah ! nous acceptons l'éloge. Pas de souci de la forme, c'est vrai ! Pas de réflexions ! pas de conclusions ! pas de commentaires ! Des faits ! des faits ! Le drame !

Le roman peut attendre ; les vraies et sanglantes aventures sont dans ces livres ! La morale et la philosophie peuvent attendre ; la vraie morale se dégage de cette lecture à laquelle on peut appliquer ce vers :

Indocti discant, et ament meminisse periti.

L. LAURENT-PICHAT.

On remarquera que l'article qu'on vient de lire ne s'accorde pas complètement. En ce qui concerne l'élection du Var, avec ceux que nous avons nous-mêmes publiés sur le même sujet. Non que nous diffusions d'avis avec M. Laurent-Pichat sur les fautes commises par M. Dufaure à une autre époque ; mais nous en différons en ce que nous pensions et nous continuons à penser que, dans les circonstances actuelles, et faute d'un candidat répondant mieux à ses aspira-

tions, la démocratie du Var devait voter pour M. Dufaure plutôt que concourir par l'abstention à son triomphe du candidat officiel.

M. Peyruc est un zéro, dit-on : soit. Et c'est précisément pour cela qu'il fallait le combattre à outrance. Ces zéros-là, pour continuer la métaphore de M. Laurent-Pichat, se placent derrière l'unité Empire ; or, en politique comme en arithmétique, ce sont les zéros qui font la valeur de l'unité. C'est avec ces zéros-là que l'Empire s'est soutenu jusqu'ici ; c'est avec ces zéros-là, qu'il a pu faire le Mexique et Mantana.

Il va de soi que nous ne partageons pas non plus le sentiment de M. Laurent-Pichat sur l'abstention et sur le serment, quelque respectable que soient les motifs sur lesquels on peut l'étayer.

Profitons de cette occasion pour dire comment nous entendons le journalisme.

Il existe des journaux où toutes les opinions, du blanc au rouge, de la légitimité à la république, sont logées et hébergées avec même courtoisie de l'hôte et des serviettes sous le bras. — Ces journaux-là sont une auberge ; l'aubergiste fait son métier, un métier comme un autre, après tout.

Dans d'autres journaux, au contraire, tous les rédacteurs sont tenus de chanter le même psaume ; le rédacteur en chef entonne les versets, les autres psalmodient les réponses ; le premier dit la messe, les seconds la servent. — Ces journaux-là sont une église.

Pour nous, nous ne considérons un journal ni comme une auberge ni comme une église, mais comme une tribune où des hommes honnêtes et consciencieux peuvent librement exposer leurs vues particulières, pourvu que des convictions communes les animent d'ailleurs et les unissent sur les points principaux de la philosophie et de la politique.

Nous n'avons ni scepticisme accommodant, ni prétentions sacerdotales ; nous sommes contentants de pratiquer pour toutes les opinions sincères la tolérance que nous réclamons pour la nôtre, et c'est pourquoi nous leur ouvrons et leur ouvrons toujours de grand cœur les colonnes de la *Discussion*, sous la seule réserve que nous venons d'indiquer.

Ce n'est pas pour rien que nous avons choisi ce titre : la *Discussion*.

Vient-on maintenant la preuve que l'incident à propos duquel nous avons été amenés à faire cette déclaration est de ceux qui n'intéressent en rien nos principes ?

On vient de lire le sentiment de M. Laurent-Pichat ; qu'on écoute maintenant celui de M. Rochefort, républicain non moins convaincu et non moins énergique :

Si les républicains français, dont je fais partie, ne s'étaient pas toujours conduits dans la question des élections comme des enfants, le gouvernement de Napoléon III serait actuellement à nos genoux.

Comment ! la France, la patrie, est en proie à un choléra politique sans exemple dans l'histoire, et pendant qu'elle se glace et se cadavérise d'heure en heure, nous passerions tout temps à discuter sur le choix des mains qui doivent la frictionner !

Demain, s'il le faut, je voterai pour M. de Montalembert.

Après-demain, je voterai pour Blanqui.

La semaine prochaine, je voterai pour M. Dufaure.

La preuve que la coalition est l'unique salut... effrayable. Je vous entends d'ici : *Pénisse le monde plutôt qu'un principe !* Mais vos principes, je ne les aperçois nulle part. Si vous vous croyez obligés de vous abstenir de voter, vous devez également vous abstenir de payer l'impôt, de monter la garde, de tirer à la conscription, de solder les droits d'octroi. Consentir à consolider par son argent un gouvernement... et refuser de le combattre par ses votes, c'est peut-être de la complicité involontaire, c'est peut-être de l'innocence douce, mais ce n'est pas de l'abstention.

Entre M. Laurent-Pichat et M. Rochefort, chacun, croyons-nous, peut décider à son gré sans trahir la démocratie, n'en déplaise à nos intraitables.

Nous ne sommes, quant à nous, absolument ni du sentiment de M. Laurent-Pichat, ni de celui de M. Rochefort. Le nôtre est que la démocratie doit énergiquement s'affirmer par tout où elle le peut faire avec chance de succès ; que là où elle ne le peut pas, elle doit apporter l'appui de ses votes aux candidats simplement libéraux ; mais qu'en aucun cas elle ne doit faire alliance avec les partisans du gouvernement personnel sous quelque nom qu'ils se déguisent : conservateurs ou cléricaux.

L.-PAUL DUMAREST.

VARIÉTÉS

Nous extrayons l'article qui suit de l'*Almanach de l'Encyclopédie*, publication récente, à laquelle nous collaborons un grand nombre d'écrivains de la presse démocratique.

LE CALENDRIER RÉPUBLICAIN

A mon ami et ancien collègue Louis Bolin, docteur en droit, représentant de la Drôme à la Constituante et à la Législative.

I

Après, dit M. Jourdain à son maître de philo-

sophie, vous m'apprendrez l'almanach... » mais si Molière avait dû enseigner à son *bourgeois gentilhomme* tout ce qu'il faut connaître pour comprendre le calendrier, j'estime, mon ami, qu'il se fût excusé de la tâche avec l'empressement que j'ai mis à décliner la commission d'expliquer celui de la République au lecteur de votre *Annuaire*. Tout au plus oserais-je risquer sur cette œuvre que nous avons laissée déchirer, comme la constitution et les lois de l'époque où nous fûmes libres, quelques opinions dont la responsabilité ne doit peser que sur moi.

Cela entendu, essayons de remplir autrement qu'avec des redites les cinq ou six pages que votre amitié m'a réservées. Surtout ne vous attendez pas à un dithyrambe. Je me suis interdit le lyrique, crainte de m'attirer de votre part le compliment de Lalande à Dorat-Cubières, qui lui avait dédié son poème du *Calendrier républicain*. Vous avez bien mérité de l'astronomie.

II

Je me bornerai à rappeler que l'ère décrétée par la Convention datait du 22 septembre 1792; que l'année républicaine commençait avec le jour où tombait l'équinoxe d'automne; qu'elle était de douze mois de trente jours; ceux-ci divisés en trois dizaines; que cinq jours surajoutés complétaient l'année ordinaire, qui recevait un intercalaire, tous les quatre ans, afin de maintenir, à l'aide de ce sixième complément, la concordance de l'année civile avec l'année scolaire.

Celle-ci, étant coupée en quatre quartiers presque égaux par les équinoxes et les solstices, l'année républicaine l'était aussi de manière que chacun des quatre trimestres correspondait à une saison de l'an. J'ajoute vite, pour en finir, que des néologismes, ingénieusement tirés des phénomènes de la nature et des langues de l'antiquité classique, avaient donné aux mois un nom nouveau, et marqué par une terminaison commune aux trois mois d'une saison, mais différente pour chaque saison, les quatre périodes de l'année civile et de l'année tropique.

Au fond, dégagé de l'accessoire et réduit à l'essentiel, c'est là tout le calendrier républicain.

III

Quoi qu'en ait dit M. de Maistre dans sa haine ultramontaine de la France (« elle a une académie de savants et vient de faire un almanach faux »), l'œuvre astronomique de l'Observatoire de Paris est et restera excellente. Le seul reproche que la science ait pu faire à cette tentative hardie de changer la computation du temps, c'est qu'il eût été difficile de décider quel jour commencerait la cent quarante-quatrième année de l'âge nouveau. Ne condamnons pas pour si peu l'annuaire qui remplaça, un instant, celui de Jules César et de Grégoire XIII. Le Bureau des longitudes et le bon sens ont des griefs autrement graves contre l'almanach du pape et du dictateur romain.

Considérée sous le rapport scientifique, la réforme du calendrier grégorien fut le complément logique de notre système métrique. C'est l'hommage que la tribune d'Angleterre rendait, l'autre jour, à ce travail méconnu et bafoué dans le pays où il a été fait. Ce fut une des gloires de la Révolution d'avoir trouvé la vraie mesure du temps, ou du moins, de s'en être approchée le plus près possible, avec sa règle, son compas et son impétueux génie d'innovation. Ce sera aussi l'excuse de la violence qu'elle dut faire aux idées reçues afin d'imposer à la routine une mesure exacte du temps.

Le calendrier de la République valait donc mieux que les almanachs de l'empereur et du saint-père. Cela par une raison décisive, c'est que l'annuaire des citoyens Laplace et Lalande est venu après l'almanach des deux pontifes, et que, sur le terrain de l'expérience et des nombres, le premier succède est supérieur à celui dont il éclaircit le qu'il corrige.

IV

J'ai dit que le point de départ de l'année républicaine coïncidait avec un moment fixe, invariable (à peu près) de la révolution de notre globe autour du soleil, et que les divisions trimestrielles en étaient conformes au cours naturel des choses. Par une rencontre singulière et comme pour donner à l'œuvre scientifique la sanction d'un arrêt de l'histoire, l'ère et l'année nouvelles s'étaient ouvertes à la date d'un fait certain, solennel, d'influence universelle, la proclamation de la République française. Ce n'est qu'un hasard, mais le hasard était heureux. Le soleil et la terre semblaient s'être concertés pour donner en commun un point de départ, tout à la fois humain et céleste, au comput des temps nouveaux.

L'ouverture de l'année républicaine avait ainsi une date astronomique et historique; tandis que l'année chrétienne ne part ni d'un événement terrestre, ni d'un moment quelconque des révolutions du ciel. En effet, depuis que Grégoire XIII a préféré le 1^{er} janvier à la fête mobile de Pâques, comme jour de l'an, celui-ci ne s'ouvrant plus vers l'équinoxe du printemps, le calendrier romain ne répond à quoi que ce soit, ni sur notre boule ni dans les cieux. Le 1^{er} janvier et le 31 décembre ne s'accordent ni avec les astres, ni avec les signes, ni avec l'histoire sacrée ou profane. De ces deux dates, dont l'une ouvre l'année que l'autre ferme, celle-là ne commence, celle-ci ne finit rien.

V

Sans fétichisme donc, le calendrier de l'an II était autrement raisonnable que celui de 1582. Mais il advint à l'œuvre de nos grands astronomes de la Révolution ce qui est arrivé à d'excellentes choses du même temps, la mise en scène l'agacée et compromise. La passion de l'uniformité et des raisons d'un autre ordre, que j'indiquerai un peu plus loin, entraînèrent les réformateurs à diviser le mois en trois décades. Cette coupure décimale nuisit au succès de leur annuaire. Comme il ne revenait qu'à la fin de la décade, le jour du repos

était trop loin. Sans parler de la messe, l'éloignement du décadi fit regretter le dimanche, jour de la récréation hebdomadaire, et valut une impopularité fâcheuse au calendrier républicain.

L'exagération dans les mots, ce mal endémique de nos époques révolutionnaires, fut fatale aussi à la conception de Lalande et de Laplace. Par exemple, que l'on ne conservât pas aux jours surajoutés le nom grec d'*épagomènes*, je le conçois; mais je ne comprends plus aussi bien qu'on les ait appelés *sans-culottides*. A quoi bon cet abus d'un mot nouveau, quand on avait celui de *complémentaires*, qui traduisait si bien et en français l'idée que le néologisme ne rend point? Mieux eût valu laisser aux *épagomènes* le nom dont les avait baptisés le peuple de Paris et les appeler, comme il fit, *solde de compte*. Et même, barbarisme pour barbarisme, j'aurais encore préféré celui des dames de la halle, qui avaient donné aux *sans-culottides* le nom, un peu risqué mais expressif, de « jours de la finition ».

D'autres puérilités durent également faire tort au calendrier de la Convention.

VI

Cependant, tout n'était pas reprochable, même en la forme, dans le calendrier républicain. La dénomination des mois restera une idée heureuse et bien rendue.

Est-ce parce que les néologismes de Fabre d'Églantine ont un parfum d'antiquité grecque et latine, qui me trouble les sens et l'âme? Est-ce parce que la Révolution, où j'ai tant vécu, étant déjà bien loin, le temps les a mûris et consacrés? Je ne sais; mais, lorsque je les entends, ces noms gracieux de *Floréal* et de *Prairial*, les noms sonores de *Thermidor* et de *Fructidor*, le nom amer de *Brumaire*, me remuent encore les entrailles. Mots oubliés, sons éteints pour le plus grand nombre, qui m'ébranlent toujours de la même commotion qu'en mon jeune âge!

Si j'analyse bien ces secousses étranges et la cause dont elles sont l'effet magique, je sens qu'il y a quelque chose de religieux dans le frisson qui me saisit chaque fois qu'un de ces noms aimés vient me frapper; et je dirais volontiers de cette impression presque mystique ce que Montesquieu a si profondément écrit du dogme : *Il affecte l'âme*. Je me reporte alors avec tristesse, aux temps héroïques où il semble que, selon l'expression du poète, « le jour était plus long, le ciel plus pur, au grand soleil de messidor ». Et, alors aussi, je m'inquiète peu de savoir si, en prose météorologique, les noms de mois de l'année républicaine étaient, ou non, conformes à l'état du ciel et de la terre dans les deux hémisphères en même temps.

J'avoue que, justes pour le nôtre, la plupart de ces dénominations ne l'étaient plus aux antipodes. Mais ces irrégularités sans importance n'ont été raillées qu'à raison de l'origine du calendrier républicain. Venues d'un sénat d'empire, de pareilles expressions eussent été trouvées ingénieuses et charmantes, comme la flatterie des Pères Consécris, qui donnèrent à deux mois du calendrier de Rome, juillet et août, le nom de deux des plus grands scélérats de son histoire.

Au surplus, le calendrier du saint-père offre des contradictions ou plutôt des immoralités autrement regrettables que les incorrections de celui de d'Eglantine. Que les douze noms de mois de l'annuaire républicain ne soient pas en harmonie avec la nature, partout à la même heure, d'accord, mais conçoit-on rien de moins correct et de plus malpropre que de vivre, en plein catholicisme, sous les constellations de Mars et de Vénus, qui rappellent la conjonction adultère de ces deux planètes et la mésaventure de Vulcain?

Huguenoterie à part, je ne sais rien d'hétéroclite comme l'almanach, moitié païen, moitié catholique, à l'usage des romains. Comprenez-vous, en effet, un annuaire apostolique où l'Eglise a conservé les divinités du paganisme? où l'année s'ouvre, sans raison, par le mois dédié à Janus et se continue, sans scrupule, sous le patronage de Vénus Aphrodite? où les jours sont consacrés à des planètes, c'est-à-dire à des sottises et aux impiétés combinées du sabéisme et de l'astrologie?

VII

Si la nomenclature des mois de l'année républicaine n'est pas sans charme, en revanche je n'aime pas celle des jours. Vous savez que Fabre d'Églantine en emprunta les noms aux trois règnes de la nature et à des instruments d'agriculture. Je passerais encore aux décades les noms qu'elles avaient demandés à la *Herse*, à la *Fau-cille* et à *Fleur*, et peut-être à quelques-uns des quintidies de s'être appelés le jour du *Tauveau* et de l'*Abeille*; mais mon admiration ne s'étend pas à tout.

Il y avait, sans doute, quelque chose de hardiment original dans l'idée de substituer au martyrologe la flore et la faune du monde que nous habitons; toutefois, on est obligé d'avouer que la contre-révolution a pu s'égayer aux dépens des *sans-culottes* en épluchant les légumes de leur calendrier. Il fut ridicule, en effet, de donner à des jours le nom de *Carotte* et de *Navel*. Mais, sous ce rapport encore, il n'appartient guère au grégorien de se moquer de son pûné. Il a des dimanches dont le nom de baptême est singulièrement baroque, ceux par exemple, de *Judica* et d'*Exaudi*. Sérieusement, mon cher philosophe, les décades du *Semoir* et de la *Ruche* n'étaient pas plus mal nommées que les semaines de *Quasimodo* et d'*Oculi*.

VIII

Du reste, à torturer ainsi et condamner le calendrier de la République, loin du temps où il fut fait, on s'expose à commettre une injustice. Cette œuvre commune de divers partis de la Révolution exprime plus d'une pensée sous la forme qu'ils lui ont donnée. J'ai dit que ce fut d'abord la création des savants que dominait l'amour de la régularité; je rappellerai ailleurs que c'était une

machine de guerre des Ebertistes contre le culte; j'estime ici que les Dentonistes concoururent à ce travail dans une pensée d'humanité.

D'Eglantine en est l'artiste. Les circonspects de la Convention ayant oublié, à dessein peut-être, de décréter la publication de son rapport, c'est Philippeaux qui en fit ordonner l'impression. Desmoulins loue « l'auteur immortel du *Philonthé*, d'être l'inventeur du calendrier républicain ». Cet accord de la pléiade des Indulgents n'est pas fortuit.

En cette terne saison d'automne où Fabre cherchait ses noms de jours, la France effrayée, éperdue, demandait son salut à la Terreur. La Révolution se précipitait avec frénésie dans le sombre et sanglant hiver de 93 et de l'an II. Les condamnations capitales avaient commencé. D'incroyables saturnales, dont témoignent les contemporains, exaltant, enivrant la fureur civique, chaque jour allait ajouter un nouveau supplice à celui de la veille et annoncer l'exécution du lendemain. Or on sait maintenant que Fabre et ses amis avaient eu l'idée, naïve mais honnête, de modérer l'exaspération croissante, de calmer la terrible ivresse du sang et de ramener les esprits à la clémence, en touchant les cœurs par le langage et les images de la nature, si populaire encore à ce moment. Que la fin cette fois excuse le moyen.

Lorsque je compare le calendrier de d'Eglantine à certains chants de son adolescence, où l'on rencontre l'expression assez souvent heureuse des goûts agrestes du XVIII^e siècle, je m'intéresse, plus que je ne saurais vous dire, à l'exécution même défectueuse de cette œuvre dont il avait conçu le plan dès 1777. Car il avait depuis longtemps entendu la langue de la nature, quand il donna son almanach champêtre, au seuil même de la Terreur. Et, s'il me revient à la mémoire que, victime de jalousies littéraires plus encore que de nos dissensions civiles, le poète qui a continué le *Misanthrope*, expiant, sous l'imputation homicide d'un faux dont il était innocent, le crime de son talent, de sa politique de modération et d'indulgence, ne vit pas le huitième mois de son annuaire, *Floréal*, je ne me sens plus le courage de railler une idylle qui doit rester dans les *Varia* de la Révolution comme la préface du *Vieux Cordelier* de Camille et du *Catéchisme* de Philippeaux.

IX

La réforme du grégorien fut entreprise sous l'influence d'une autre pensée également excellente en elle-même, mais qui devait, ainsi qu'il arrive souvent aux époques troublées de l'histoire, aboutir contrairement au dessein de ceux qui l'avaient conçue. La Convention voulait rendre hommage à un principe de 1789. Il lui sembla que l'annuaire d'un peuple qui reconnaissait sa liberté et l'égalité des cultes, devait être indépendant des croyances et des pratiques religieuses. C'était son droit de donner à la société civile un calendrier civil. Mais les philosophes du temps, Dupuis, Lalande et leurs émules, dépassèrent le désir de la Convention. Ici encore, sa minorité lui fit la loi. Le calendrier devint une mesure révolutionnaire contre le culte. Cela résulte des discours de Romme et de F. d'Eglantine. Un jour, le pieux Grégoire ayant violemment demandé au premier : « A quoi sert ce calendrier? — A supprimer le dimanche, » répondit froidement le géomètre.

Et de fait, la portée de cette innovation pouvait être immense comme les visées de Chaumette qui vint demander à la Convention « qu'il y eût dans le nouveau calendrier un jour consacré à la Raison ». Aussi des esprits, plus aventureux que le mien dans la voie des révolutions religieuses, l'approuvèrent-ils, sans réserve, et dans la forme et pour le fond. Quand à moi, qui suis resté sur le terrain de la politique et de l'expérience, j'estime que, si la Révolution avait le droit de demander à la science une mesure exacte du temps, un almanach qui ne fût ni grec ni romain, la conception d'un annuaire philosophe ayant été outrée dans l'exécution, celle-ci dépassa la fin que la Convention s'était proposée et franchit les limites, tracées par le droit, entre ce qu'il est permis et défendu de décréter.

Il était difficile, je l'avoue, que la Révolution ne s'attaquât pas, plus tôt ou plus tard, à l'Eglise catholique. Car, en ce siècle qui venait de tenir les états généraux de la philosophie, c'était un sentiment universel que, si la religion chrétienne est peu favorable à la liberté, la romaine est à peu près incompatible avec elle. Donc il était inévitable que la Révolution eût la pensée de rompre avec la tradition religieuse. Qu'elle le tentât, c'était aussi son droit. Mais ce droit souverain de la nation s'arrêtait à la limite que le droit de chacun lui a marquée, le respect des croyances individuelles et des cultes. C'est en ce sens, mais en ce sens seulement, que le plus fervent des jansénistes, Camus, qui tous les jours passait des heures en méditation devant un crucifix de grandeur d'homme, avait pu dire, à la tribune de la Constituante : « Nous pourrions changer la religion. » — Peut-être reviendrai-je en quelques pages de votre *Encyclopédie* sur ce grave sujet, qui ne saurait être convenablement traité dans un almanach.

X

Cette pensée de liberté des consciences et des pratiques religieuses m'aura fait trop sévère envers l'œuvre que je voulais juger dans le passé. Je reviens en terminant à des réflexions plus équitables.

D'abord, il faut rendre au calendrier républicain cette justice, qu'il répondait, dans une partie de la France, aux désirs de l'opinion. Une fête de nos provinces septentrionales, célébrée à Arras le 10 octobre 1793, s'inspira des mêmes idées que l'œuvre astronomique de la Convention. Malheureusement pour cette œuvre, la France entière, le Midi, l'Ouest surtout, n'étaient pas au niveau des sentiments philosophiques de l'Artois, de la Picardie et de la Nièvre.

Il serait difficile de dire si le calendrier de l'an II fut bien ou mal accueilli. Les affirmations contemporaines sont contradictoires. Un pétitionnaire de l'an III ayant demandé à la Convention de supprimer le nouvel almanach, et un député ayant dit « qu'il faudrait jeter au feu un calendrier dont personne ne voulait », — « Il n'y a, interrompit La Reveillère, que les ignorants ou les aristocrates qui réclament contre cette institution. » La vérité doit se trouver entre ses deux extrêmes. Un fait paraît confirmer mon opinion. Robespierre s'étant d'abord demandé s'il ne faudrait pas ajourner le décret sur le calendrier, et ayant délibérément renoncé à en faire la motion, dans le temps même où il attaquait le « philosophisme » avec tant de véhémence, j'en induirais que cette création révolutionnaire ne fut pas trop mal reçue. Peut-être même l'annuaire de la Convention subsisterait-il encore, si Bonaparte n'avait pas eu intérêt à l'abolir.

A mes yeux, une des meilleures excuses des auteurs de ce calendrier, c'est qu'ils furent entraînés par le concours des plus étranges coïncidences entre les événements de la Révolution et les mouvements du ciel. « La royauté abolie le 21 septembre 1792, ce jour, le dernier de la monarchie, ne devait-il pas être le dernier d'une ère chrétienne? Le décret d'abolition de la royauté proclamé dans Paris le 22, ce jour, le premier de la République, ne devait-il pas être le premier d'une ère nouvelle? Le soleil arrivant ce même jour à l'équinoxe d'automne, la date assignée par le phénomène céleste et l'événement humain ne devait-elle pas commencer une année et des temps nouveaux? Comment en douter, à la vue de tant de signes prophétiques : le soleil entré, au moment même de l'avènement de la République, dans la constellation de la Balance, symbole de l'égalité; — l'égalité des jours et des nuits marquée dans le firmament à l'heure même où l'égalité des hommes était proclamée sur la terre; — le soleil, passé d'une hémisphère à l'autre, éclairant les deux pôles et le globe entier, le jour où le peuple français, triomphant de l'oppression, passait de la monarchie au gouvernement républicain? » — Les aruspices se seraient laissés convaincre à moins de présages dans le ciel.

XI

Ne rions pas, mon ami, de la superstition philosophique confessée par l'incrédulité religieuse de ces temps. Ne raillons pas nos pères d'avoir cru trop légèrement à la vertu magique des symboles et voulu substituer trop brusquement aux images et aux cérémonies du catholicisme les emblèmes d'une mythologie nouvelle, des fêtes comme celles de la *Vertu*, du *Génie*, du *Travail*, de l'*Opinion*. Instruisons-nous plutôt à l'école qu'ils ont faite. Apprenons d'elle qu'on ne change pas, du soir au lendemain, les habitudes, les mœurs et les signes qui en sont l'antique représentation. Les symboles ne s'improvisent pas plus qu'un *credo*. Ils sont effet plutôt que cause, et ne valent que par la conservation du temps. Le temps réforme tout, sans doute; mais c'est à la condition qu'on lui permette d'opérer peu à peu les transformations dont il se charge. Dès que la commune de Paris voulut symboliser l'idée, populaire alors, de ne croire plus que la raison, le symbolisme tua l'idée grande par la forme ridicule.

Aussi grave que soient les défauts accidentés du calendrier républicain, l'histoire ne peut refuser son hommage à l'esprit d'audace qui l'inspira. Quand je me souviens que Romme proposait, un jour, de décréter l'année républicaine comme elle serait dans 3,600 ans, je me reprocherais de sourire de cette parole de foi profonde; j'en excuse même l'exaltation, dès qu'ils me reviennent à la pensée que cet intrépide croyant, victime de la réaction thermidorienne, dut se fouiller les entrailles avec le compas qui lui avait servi à mesurer le temps et dont il avait donné le nom symbolique au sixième jour de la décade.

Si les époques d'enthousiasme commettent des erreurs, c'est qu'elles sont fécondes en hardis travaux; sans tomber dans moins de fautes, jamais âge sceptique ne fit rien de grand. Pardonnons à ceux qui crurent tout pouvoir parce qu'ils ne doutaient de rien. Il n'y a pas de pèril à réhabiliter les témérités de l'esprit dans notre siècle affligé d'une vieillesse précoce, décrépité avant l'âge, impuissant parce qu'il a trop vu, parce qu'il sait trop et ne croit plus.

Le calendrier de 1793 fut un acte de foi. Il n'a semblé puéril qu'après l'échec de la réforme philosophique dont il a immortalisé la tentative. Il ne faut pas condamner toujours ce qui n'a pas réussi. Supposons que la Révolution a vaincu, que nous sommes aujourd'hui en l'an 76 de la République une, indivisible, incrédule et triomphante, la conception stoïcienne de Romme-Taillant, les néologismes harmonieux de Fabre d'Eglantine, le calendrier de l'an II, paraîtraient une création magnétique et éternelle. Acceptée de leurs contemporains éclairés, il n'a manqué à l'œuvre de la Laplace et de Lalande, pour être reçue et admirée de tous, comme celle de Sosigènes et de Lillio, que d'obtenir la sanction de l'habitude après la consécration souveraine de succès.

A vous,
MARC DUFRAISSE.

Zarich, le 23 août 1868.

ABONNEMENT pour les **HABILLEMENTS**
d'hommes, payable par 10, 15 ou 20 fr. par mois.

A. RIFFARD et C^{ie}, marchands tailleurs, rue Saint-Pierre, 31, au 2^e, à Lyon.

On escomptera à 6 O/O le comptant.

Le Gérant responsable, RICHON.

Lyon, Association typographique. — Regard, rue Tupin, 21.